



Arrêté Municipal

n°204/2025

ARRÊTÉ DU MAIRE

Objet : Fermeture exceptionnelle du parc municipal – Installation et démontage des châlets – Marché de Noël 2025

Le Maire de la commune du Perray-en-Yvelines,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212 et L.2213-2,

VU le Code Pénal,

VU l'organisation de la manifestation communale intitulée « Marché de Noël » qui se déroulera les week-ends des 6 et 7 décembre et 13 et 14 décembre 2025 dans le parc municipal de la mairie au Perray-en-Yvelines,

VU la logistique technique prévue pour l'installation et le démontage des châlets à l'occasion de cette manifestation,

CONSIDERANT qu'il convient de fermer le parc municipal au public pour permettre l'installation et le démontage des châlets,

ARRÊTE**Article 1 :**

Pour permettre l'installation et le démontage des châlets à l'occasion du Marché de Noël organisé par la commune, **le parc municipal sera fermé pour les périodes suivantes :**

- Du lundi 24 novembre 2025 à 6 heures au mercredi 26 novembre 2025 à 18 heures
- et
- Du lundi 15 décembre 2025 8 heures au mercredi 17 décembre 2025 à 19 heures

Article 2 :

Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité légale prévues par l'article L.2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de la publication sous forme électronique.

Article 4 :

Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant, Chef de la Circonscription de Police Urbaine de Rambouillet, Madame le Directrice Générale des Services de la Mairie et la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Perray-en-Yvelines, le 24 novembre 2025



**Monsieur le Maire
Geoffroy BAX de KEATING**